

Règlement Course du Vuache

32ème course pédestre du Vuache est ouverte à tous !

Tout participant doit **obligatoirement** fournir une copie :

* d'une licence F.F.A (Athlé Compétition, athlé entreprise, athlé running) ou d'un pass' j'aime courir en cours de validité à la date de la course

* ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la course, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication au sport en compétition, à l'athlétisme en compétition ou la course à pied en compétition ;

* ou d'un certificat médical de non contre-indication au sport en compétition ou à la course à pied ou à l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course.

* ou un PPS : parcours prévention santé, https://pps.athle.fr/courses/reminder/new?race_date=2025-04-06, valable 3 mois ;

Ces documents sont conservés par l'organisation.

Assurance

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès de Allianz Assurances à Valleiry.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Informations pratiques

Remise des dossards : Le jour de la course de 8h à 9h à la mairie de Valleiry

Jëolette : elle est autorisée avec un maximum de 6 accompagnateurs

Départ/Arrivée : Dimanche 26 avril 2026, 2 route de Bellegarde (devant la mairie) à Valleiry à 9h15 pour les adultes et les cadets, 11h pour les minimes et 11h15 pour les poussins et 11h25 pour les éveils athlétique.

Ravitaillement : un poste sur le parcours et un poste à l'arrivée

Vestiaires/ douches : Espace Albert Fol

Récompenses : 1 litre de jus de pomme (pour adultes et minimes) et un chocolat de Pâques pour les enfants et au 1er de chaque catégorie une médaille.

Remise des prix : dimanche 26 avril 2026 devant la mairie ou à l'espace Albert Fol en cas de pluie.

Inscriptions :

* 18 euros pour les courses adultes : la copie du certificat médical ou de la licence datant de moins d'un an obligatoire.

* 7 euros pour les courses enfants : autorisation parentale pour les enfants non licenciés

* Par internet : www.mjcvuache.com + lien Ultratiming jusqu'au jeudi 23 avril à 21h.

POSSIBILITE D'INSCRIPTIONS SUR PLACE LE JOUR DE LA COURSE

**L'inscription à la course du Vuache vaut connaissance
et acceptation par le concurrent du règlement de l'épreuve.**